

**SESSION 2023**  
-----

**CONSEILLER D'ÉDUCATION POPULAIRE ET JEUNESSE**

CEPJ  
-----

**Concours externe** (seconde épreuve d'admissibilité)  
**Concours interne** (première épreuve d'admissibilité)  
**Troisième concours** (première épreuve d'admissibilité)

**Spécialité SEJ**

« Sciences économiques et juridiques, pratiques associatives et coopératives »

**Rédaction d'une note**

*Rédaction d'une note à partir d'un dossier comportant 20 pages maximum portant sur un sujet en rapport avec la réalité contemporaine, en articulation avec les politiques publiques de la jeunesse de l'éducation populaire et de la vie associative, choisi dans l'une des spécialités définies à l'article 1 de l'arrêté du 26 juillet 2019 fixant les modalités d'organisation des concours pour le recrutement des conseillers d'éducation populaire et de jeunesse.*

*Cette épreuve permet de vérifier les qualités de rédaction, d'analyse et de synthèse du candidat ainsi que son aptitude à dégager des solutions appropriées. Elle permet en outre de tester la connaissance et la maîtrise de la spécialité tant dans son aspect technique et pédagogique que dans son cadre institutionnel, ainsi que ses enjeux culturels, éducatifs et sociaux.*

**Durée : 4 heures**  
-----

*L'usage de tout ouvrage de référence, de tout dictionnaire et de tout matériel électronique (y compris la calculatrice) est rigoureusement interdit.*

Il appartient au candidat de vérifier qu'il a reçu un sujet complet et correspondant à l'épreuve à laquelle il se présente.

Si vous repérez ce qui vous semble être une erreur d'énoncé, vous devez le signaler très lisiblement sur votre copie, en proposer la correction et poursuivre l'épreuve en conséquence. De même, si cela vous conduit à formuler une ou plusieurs hypothèses, vous devez la (ou les) mentionner explicitement.

**NB : Conformément au principe d'anonymat, votre copie ne doit comporter aucun signe distinctif, tel que nom, signature, origine, etc. Si le travail qui vous est demandé consiste notamment en la rédaction d'un projet ou d'une note, vous devrez impérativement vous abstenir de la signer ou de l'identifier. Le fait de rendre une copie blanche est éliminatoire.**

**Tournez la page S.V.P.**

## Spécialité

« Sciences économiques et juridiques, pratiques associatives et coopératives »

**IMPORTANT : dès la remise du sujet, les candidats sont priés de vérifier la numérotation et le nombre de pages du dossier documentaire. Ce dossier comporte 9 documents et 19 pages.**

Vous êtes affecté(e) en qualité de conseiller(ère) d'éducation populaire et de jeunesse dans un service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (SDJES) en charge de la vie associative. Le directeur académique des services de l'Éducation nationale (DASEN) a transmis à votre service départemental, une sollicitation émanant du secrétaire général de la préfecture de votre département. En effet, une table ronde départementale relative aux effets de la crise énergétique est mise en place en lien avec les forces vives du territoire.

Dans ce contexte, vous êtes sollicité pour produire un document identifiant les problèmes et les ressources des associations dans la perspective de leur accompagnement à la transition écologique et solidaire. Dans la perspective d'un partenariat renforcé Etat/collectivités/associations, il vous est demandé de faire des propositions d'accompagnement pouvant aller jusqu'à la constitution d'un pôle ressources local.

Vous rédigerez une note à l'attention du DASEN sur la situation des associations assortie d'une première proposition de plan d'action ayant pour finalité d'aider le secteur associatif à faire face à la crise actuelle et à s'engager durablement dans une transition écologique et solidaire. Vous explicitez dans une annexe la démarche envisagée pour réussir à co-construire ce plan avec les collectivités, les associations de votre département et tout autre partenaire dont l'expertise servira le projet. Vous listez les dispositifs et leviers de financement potentiellement mobilisables, les freins et les irritants potentiels ou les points d'attention, les bonnes pratiques ou expérimentations inspirantes.

Vous vous appuyerez sur les documents mis à votre disposition et vos connaissances sur le sujet.

## Sujet SEJ - Corpus des documents

N°	Intitulé	Pages
<p><b>Document 1</b> 3 pages</p>	<p>Céline Urso (mai 2020). Inventer des associations plus respectueuses de l'environnement ? Fiche n° 22. Petit Guide de Survie à l'Usage des Associations à l'heure du déconfinement. Tome 2. Kogito Association. <a href="https://kogito-asso.fr/wp-content/uploads/2020/04/Guide-KOGITO-tome-2-Entier-V5.pdf">https://kogito-asso.fr/wp-content/uploads/2020/04/Guide-KOGITO-tome-2-Entier-V5.pdf</a></p>	<p>1-3</p>
<p><b>Document 2</b> 1 page</p>	<p>Association Plan B Nancy. (2021). Mutualisation-Professionnalisation. Plan B Nancy. <a href="http://www.planbnancy.fr/mutualisation/">http://www.planbnancy.fr/mutualisation/</a></p>	<p>4</p>
<p><b>Document 3</b> 5 pages</p>	<p>Haut Conseil à la Vie Associative. (Septembre 2021). Pour un engagement associatif renforcé au service de la transition écologique. Rapport (p. 6-10).</p>	<p>5-9</p>
<p><b>Document 4</b> 1 page</p>	<p>Maison régionale de l'environnement et des solidarités. (Octobre 2019). Fiche offre de formation « Sensibilisation aux enjeux de la transition ».</p>	<p>10</p>
<p><b>Document 5</b> 1 page</p>	<p>FONJEP. Fonds d'aide aux GE/PTCA [FONJEP.ORG]. Consulté le 21 septembre 2022 <a href="https://www.fonjep.org/postes-fonjep/fonds-daide-ge-et-ptca">https://www.fonjep.org/postes-fonjep/fonds-daide-ge-et-ptca</a>.</p>	<p>11</p>
<p><b>Document 6</b> 2 pages</p>	<p>Mathilde Renault-Tinacci (Octobre 2021). Les modèles socio-économiques des associations : diversité des approches. Fiches repères 58. Institut national de la jeunesse. <a href="https://injep.fr/wp-content/uploads/2021/10/FR58_MSEA.pdf">https://injep.fr/wp-content/uploads/2021/10/FR58_MSEA.pdf</a>.</p>	<p>12-13</p>
<p><b>Document 7</b> 3 pages</p>	<p>Maison régionale de l'environnement et des solidarités. (2019). Acculturer les PIVA aux enjeux de la transition écologique et solidaire. Fiche Action.</p>	<p>14-16</p>
<p><b>Document 8</b> 2 pages</p>	<p>CEPS Projectes Socials. (2020). Présentation du projet TEDDA. <a href="https://www.tedda.eu/wp-content/uploads/2022/07/TEDDA-Flyer-A5.pdf">https://www.tedda.eu/wp-content/uploads/2022/07/TEDDA-Flyer-A5.pdf</a> er- <a href="https://www.tedda.eu/wp-content/uploads/2022/07/TEDDA-Flyer-A5.pdf">A5.pdf</a></p>	<p>17-18</p>
<p><b>Document 9</b> 1 page</p>	<p>Institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire (janvier 2021). Chiffres à la 1. Associations de défense de l'environnement - Le nombre de jeunes adhérents passe de 5 à 14 % en 3 ans. <a href="https://injep.fr/chiffres-a-la-une/associations-de-defense-de-lenvironnement-le-nombre-de-jeunes-adherents-passe-de-5-a-14-en-trois-ans/">https://injep.fr/chiffres-a-la-une/associations-de-defense-de-lenvironnement-le-nombre-de-jeunes-adherents-passe-de-5-a-14-en-trois-ans/</a> .</p>	<p>19</p>

# INVENTER DES ASSOCIATIONS PLUS RESPECTUEUSES DE L'ENVIRONNEMENT ?

*Céline Urso, Présidente de la Fédération Connaître et Protéger la Nature*

*Les événements autour du Covid-19 nous rappellent l'impérieuse nécessité de repenser le fonctionnement de notre société dans un souci de respect et de protection de l'environnement. Ce rappel à l'ordre questionne tout le monde : les individus, les entreprises, les collectivités... mais c'est aussi pour le secteur associatif l'occasion de questionner et de repenser nos modes de fonctionnement. Après le confinement, mettons nos associations au vert.*

## Réduire nos déplacements associatifs

Vous l'avez sans doute expérimenté, les rencontres en visio-conférence, les réunions téléphoniques, les outils partagés ont permis d'organiser et de continuer l'activité de votre association.

L'usage de ces outils a parfois modifié radicalement nos habitudes. Nous avons pu apprécier la réduction drastique du temps de déplacement (et du temps retrouvé pour soi), l'efficacité des échanges qui vont à l'essentiel et permettent a minima, de continuer l'activité associative, tant bien que mal. Certains salariés ont découvert les avantages et inconvénients du télétravail. Peut-être est-ce l'occasion de rendre cela possible ou de penser à une organisation plus souple, avec un temps de travail en présentiel réduit ? Qu'il s'agisse de groupe de travail ou de comité de pilotage, pas mal de questions peuvent se dénouer à distance.

Réduire son temps de transport, c'est réduire les coûts et son empreinte carbone. Ce qui est bon pour soi, est bon pour la planète. Et ce qui est bon pour un salarié ou un bénévole de votre association, est bon pour la santé de votre association.

Alors, si le déconfinement nous imposera sans doute une réduction de nos déplacements, c'est aussi l'occasion de les prioriser et de privilégier ce qui ne peut se vivre qu'en présentiel.

Néanmoins, vous l'avez aussi expérimenté, ce type de rencontre en distanciel a ses limites. Et surtout, il ne remplace pas le contact humain. Cette période de confinement nous a coupés de ce qui nous rend profondément humain : le lien aux autres. Beaucoup d'échanges prennent sens dans le non-verbal, les questions de fond peuvent aboutir et ne se formaliser que dans le débat. Le lien social n'est pas le même derrière un écran. Les décisions complexes sont difficiles à prendre et les échanges de points de vue, les prises de paroles sont souvent avortées. L'écran dresse un mur qui rend la communication humaine difficile.

## Sortir de nos murs

Et si vous programmiez des réunions de bureau, de conseil d'administration dehors ?

L'idée est doublement bénéfique : réduire les risques de propagation du virus éventuellement présents et se faire du bien. Il y a bien un jardin derrière un local, un parc ou un coin dans une campagne sous un arbre où quelques personnes peuvent se réunir, confortablement. Chacun apporte sa chaise et son bloc note et le tour est joué. On retrouve le plaisir de se voir, d'échanger et de faire ensemble. Et, si les sujets abordés sont complexes, je vous invite à les traiter en marchant. Que de choses se décantent en nous mettant en mouvement ou en regardant par la fenêtre.

## Une association qui consomme mieux

Quel que soit l'objet de votre association, face aux urgences écologiques et sociales, le temps du confinement est peut-être l'occasion de réfléchir à des procédures d'achats

éco-responsables. Pas toujours facile de faire la part des choses entre greenwashing et réel engagement. Prenons l'exemple d'une commande de tee-shirts avec logo et illustrations aux couleurs de votre association.

Pour le textile, il existe de multiples labels qui garantissent chacun des aspects différents de la production.

- Le coton bio garantit que la matière première a été cultivée sans pesticides. Le coton équitable, lui, garantit des revenus décents pour les producteurs.
- Le label Oeko-Tex est plus axé sur la santé : il garantit l'absence de substances nocives ou allergènes dans le tissu. Il existe 7 types de labellisation : par exemple, STANDARD 100 by OEKO-TEX® est le premier niveau, STeP by OEKO-TEX® garantit l'absence de substances dangereuses et le respect des conditions de travail. MADE IN GREEN by OEKO-TEX® a le niveau d'exigences le plus élevé tant au niveau environnemental que social.

# INVENTER DES ASSOCIATIONS PLUS RESPECTUEUSES DE L'ENVIRONNEMENT ?

Céline Urso, Présidente de la Fédération Connaître et Protéger la Nature

- Créé en 2006, le label GOTS (Global Organic Textile Standard) est le principal label garantissant un coton bio. Il est représenté par un t-shirt blanc sur fond vert. Il existe plusieurs niveaux : le plus élevé garantit qu'au moins 95 % des fibres utilisées sont issues de l'agriculture biologique. Le label bannit également les substances toxiques dans la fabrication ou l'impression du textile, et le respect basique de conditions de travail décentes



- Plus connu, le label Max Havelaar garantit un coton équitable, soit un revenu et des conditions de travail décentes pour les producteurs. Il favorise généralement les petits producteurs, les femmes ou les organisations en coopérative. Les garanties environnementales sont cependant limitées : le label garantit l'absence de coton OGM, mais pas l'absence de pesticides



- Il existe d'autres labels qui certifient la dimension équitable ou responsable des textiles : vous pouvez faire également confiance aux labels Ecocert ou Bio-Partenaire, comme pour le reste de vos achats. Dans tous les cas, nous vous recommandons le site <https://www.consoglobe.com/> qui fait référence en matière d'achat éco-responsable.

## Changer les habitudes de consommation de l'association

De nombreuses questions se posent en matière de comportements éco-responsables et il n'est pas toujours facile de faire des choix simples et peu contraignants. L'usage d'outils numériques de plus en plus performants s'est invité dans notre quotidien et notre travail. Il a un impact environnemental souvent sous-estimé :

consommation d'énergie, de matières premières, pollution, productions de déchets. Vaut-il mieux imprimer un document ou le sauvegarder dans un espace numérique ? Cette question revient souvent. Et la réponse est rarement simple et rapide.

En fait, la question est plus complexe qu'elle n'y paraît. Cela dépendra de l'usage, du poids du fichier, du nombre de destinataires...

Nous vous recommandons le très bon guide ([lien ici](#)) fait par l'ADEME (Agence de la Transition Ecologique).

Autre question de taille : celle de l'énergie. Tout d'abord, votre association, surtout si elle en possession de locaux, peut réfléchir au « consommer mieux. »

Premier levier, s'abonner à un fournisseur d'énergie vert. Et selon Greenpeace, les bons élèves sont Enercoop, Planète oui, Urban solar, Ilek et Plüm, qui produisent donc de l'électricité vraiment verte.

Second levier, consommer moins, véritable clé économique et écologique, assez simple. Il est souvent inutile de remplacer du matériel qui fonctionne, mieux vaut bien souvent le réparer. Même si, parfois, un vieil appareil consommera plus d'énergie qu'un nouveau, il faut penser au coût énergétique de la gestion des déchets qu'il produit et au coût de fabrication du nouvel appareil.

Bien souvent, on peut aussi tenter de ne pas remplacer immédiatement un appareil dont on se servait, pour mesurer à quel point on en a vraiment besoin.

## Changer notre rapport à l'alimentation et à la mobilité

Changer nos habitudes n'est pas simple, prend du temps (21 jours pour une habitude simple d'après les études en addictologie) mais, dès qu'on l'a décidé et qu'on est convaincu des bienfaits à long terme de ce changement, on s'en acclimata bien vite et on se demande comment on faisait avant.

- **Mobilité** : voici venu le temps du déconfinement et l'usage des transports en commun va s'avérer complexe et anxiogène.

# INVENTER DES ASSOCIATIONS PLUS RESPECTUEUSES DE L'ENVIRONNEMENT ?

*Céline Urso, Présidente de la Fédération Connaître et Protéger la Nature*

Et, dans les métropoles, les équipements routiers ne supporteront pas le tout-voiture. Il est peut-être temps d'essayer les déplacements à vélo. Bien équipé, il vous donnera un sentiment de liberté. Suivez les conseils sur <https://mag.hollandbikes.com/>

Et puis, si votre association est employeur, peut-être peut-elle proposer plus de souplesse sur les horaires à ses salariés et bénévoles.

- **Alimentation** : peut-être avez-vous à nouveau pris plaisir à cuisiner, acheter des produits près de chez vous et repenser votre modèle d'alimentation. La question de l'alimentation est centrale dans notre lien au vivant, à notre santé, et celle de la planète. Là aussi, le sujet est vaste et les ressources nombreuses : ([lien ici](#))

Si nous résumions : manger local, bio, de saison. Faire ses courses, sans faire la course. En privilégiant les commerces de proximité, on économise du temps de trajet, on fait vivre l'économie locale, on a tendance à acheter en plus petites quantités (et moins gaspiller) et on pense durablement.

Pleins d'autres idées complémentaires sur <https://youmatter.world/fr/20-idees-actions-entreprise-durable-responsable/>



## NOS SOURCES :

- <https://www.sergent-tobogo.com/les-news/la-qualite-dun-t-shirt/>
- <https://www.consoglobe.com/coton-equitable-nouvel-blanc-1528-cg>
- <http://www.verteimpression.com/ecologie/>

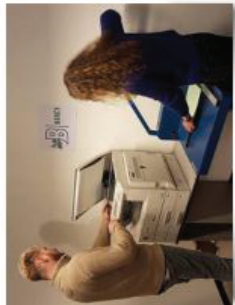
**AVANT LE PLAN B**  
Chaque acteur a développé selon ses moyens, un réseau mutualisant, mais en perdant tout de suite ?

**APRES LE PLAN B**  
On mutualise, on s'organise, on économise !

**La mutualisation de matériel :**

Pendant des besoins identifiés par les acteurs, le Plan B vise à permettre à ses membres d'accéder à de nombreux équipements professionnels, parmi lesquels : du matériel de communication (impression, projection, montage vidéo...) et d'événementiel (sonorisation, barnums, présentoirs...), du matériel de restauration collective ; des véhicules ; de l'outillage et des matériaux...

L'ambition est de se doter d'équipements professionnels et de qualité, disponibles en fonction des besoins de chaque structure.



**La mutualisation de services :**

Nos dynamiques associatives ou entrepreneuriales sont souvent freinées par la gestion de questions administratives, financières ou de communication qui ne sont pas au cœur de nos activités.

La création d'emplois mutualisés comme des postes de secrétaire, comptabilité, community management... favorise l'accès à des services qui nous permettent de nous consacrer à l'essentiel : nos actions et nos activités.

**Un réseau de lieux :**

Un manque criant d'espaces pour se réunir, construire, travailler ou pour d'autres usages est exprimé par de nombreux acteurs de la transition. C'est donc un réseau de lieux qu'il nous faut constituer, afin de pouvoir répondre aux besoins de l'ensemble de la communauté.

Concrètement, la première étape de cette dynamique est l'aménagement d'un local d'environ 400 mètres carrés au centre de Jerville, à quelques minutes à pied du centre-ville de Nancy, ainsi que la mise en réseau des lieux auxquels ont déjà accès les différents acteurs du Plan B.



Le matériel utile à la coordination du Plan B Nancy a été financé en partie par l'appui de la Fondation de France.

**AVANT LE PLAN B**  
Financements, compétences techniques, communication : nous avons tous les mêmes besoins !

**APRES LE PLAN B**  
On s'informe, on se finance, on se forme !

Face aux moyens considérables que déploient les multinationales pour promouvoir leur modèle, il nous est impératif de professionnaliser nos actions afin de rendre nos alternatives crédibles et désirables aux yeux de tou.te.s.

**La formation et l'accès à des services de qualité :**

L'accès à des formations de qualité et répondant à nos besoins réels est un impératif pour beaucoup d'entre nous. Le Plan B travaillera au développement et à la mutualisation de formations dans de multiples domaines, allant de l'animation de réunions efficaces aux méthodes d'implication et de fidélisation de nos membres et clients, en passant par la communication, le marketing et les questions administratives et financières.



**L'accompagnement des porteurs de projets :**

Les porteurs de projets sont souvent démunis quand ils en sont au stade de l'idée ou du déploiement concret de leur projet. Les structures existantes connaissent également souvent ce problème quand elles développent de nouveaux projets et se retrouvent livrées à elles-mêmes.

Le plan B vise à réunir un ensemble d'acteurs et de compétences dans des domaines aussi divers que la communication, le marketing, la comptabilité... afin de challenger et de bonifier ces projets et de favoriser leur réussite rapide.

La connexion aux réseaux existants et la mise en contact avec les acteurs implantés est un facteur clé de réussite de nos initiatives. L'accompagnement tout au long des démarches des porteurs de projets permettra ces réussites et participera à l'essor de la communauté.

## 2) De nombreuses pratiques associatives en faveur de la transition rencontrent des difficultés

### a) Des défis rencontrés pour développer et accueillir les engagements écologiques

Dans le cadre des associations dédiées à la cause environnementale, les pratiques de mobilisation de bénévoles sont en général adaptées dès le départ à l'accueil des initiatives collectives ou personnelles en faveur de l'écologie. Dans le cadre des associations d'autres secteurs comme le social, la culture, ou le sport en revanche, un certain nombre de freins peuvent être identifiés qui ne permettent pas aux bénévoles de développer comme ils le souhaiteraient leurs actions écologiquement responsables.

#### i) La technicité des sujets environnementaux et leur aspect politique

La plupart des sujets liés à la préservation de l'environnement sont soumis à une certaine technicité lorsqu'il s'agit de passer à l'action. Qu'il s'agisse de réaliser des économies d'énergie, d'émettre moins de gaz à effet de serre, ou même de trier ses déchets, la plupart des gestes utiles ne peuvent pas être réalisés sans un minimum, et parfois un maximum de connaissances. L'acquisition de ces connaissances, et parfois les choix à faire pour la mise en œuvre des actions, exigent des responsables associatifs qu'ils prennent le temps de se former. De plus, certains sujets liés à la transition écologique tels que la place du nucléaire sont l'objet de débat au sein de la société, et les responsables associatifs doivent faire un effort de dialogue et de pédagogie s'ils veulent obtenir le consensus ou l'adhésion de leur gouvernance.

#### ii) La compatibilité de l'engagement écologique avec la pratique historique de l'association

Certaines pratiques associatives s'appuient depuis la création des associations sur des activités qui peuvent être polluantes (comme la conduite d'un bateau à moteur dans le cas du ski nautique ; ou toute l'activité logistique qui peut être liée à la distribution de repas par exemple). La recherche de solutions pour les externalités négatives liées au cœur du projet associatif ou aux activités clés de l'association est alors une priorité qui n'est pas toujours facile à satisfaire. Dans le cas du ski nautique, on pourra proposer de remplacer les bateaux par des téléskis, ou par des bateaux électriques. L'usage de véhicules électriques plutôt que thermiques pourrait être aussi recommandé aux associations qui font usage fréquent de camions ou d'autres véhicules. Cependant, la consommation d'électricité et l'usage de batteries plutôt que de moteurs à explosion ne résolvent pas la question écologique, car il n'existe pas à ce jour de source d'énergie ou de mode de consommation de l'énergie qui puissent être considérés comme strictement propre et non polluant. Ainsi, les très nombreux projets associatifs dont les activités nécessitent une consommation d'énergie significative sont mis face à un défi important et doivent apprendre à optimiser leur consommation et à faire preuve de sobriété.

#### iii) L'engagement numérique à la fois porteur et problématique

L'engagement numérique illustre bien la dualité de l'usage de la technologie en matière d'effort écologique. L'édition 2020 du Baromètre DJEPVA sur la jeunesse montre que les jeunes investissent davantage les réseaux sociaux et internet pour défendre des causes environnementales que leurs aînés et aspirent, pour plus de la moitié d'entre eux (54 %), à la participation à une association de protection de l'environnement.



D'un côté, la numérisation de l'engagement est une opportunité dans le sens où elle permet dans certains cas des économies d'échelle, et une plus grande réactivité de l'opinion publique et des citoyens. Ces derniers peuvent se trouver mieux informés grâce notamment aux médias sociaux – quoique ceux-ci puissent aussi être les vecteurs d'une certaine désinformation ; ils peuvent s'en servir pour mobiliser autour d'eux et pour faire connaître les initiatives qui fonctionnent. De plus, les outils numériques permettent d'économiser du temps de déplacement et ainsi théoriquement de faciliter la coordination d'action à un niveau national par exemple, entre des personnes de différentes régions.

D'un autre côté, cette mobilisation spontanée par Internet semble parfois volatile, et la démobilisation peut être aussi rapide que l'engagement au départ ; par ailleurs les efforts de coordination à grande échelle (nationale, internationale) sont rapidement décrits par les bénévoles comme très chronophages et les projets de cette échelle difficile à maintenir sur la durée.

Enfin et surtout, les technologies numériques sont très consommatrices d'énergie et ainsi directement ou indirectement très néfastes pour l'environnement. L'enjeu de la réduction de consommation énergétique liée au numérique est devenu aujourd'hui un vrai sujet, tant pour les spécialistes de l'environnement que pour les chantres de la technologie. La nécessité des démarches de sobriété, de frugalité, et de low-tech, est relevée par de nombreux acteurs, comme le souligne le rapport du Sénat « Pour une transition écologique numérique »<sup>6</sup>. Cette sobriété numérique pourrait être plus encouragée par l'Etat et par les réseaux associatifs.

iv) Un lien affaibli entre engagements formels, informels, locaux, nationaux, et inter-associatifs

De nombreux responsables associatifs remarquent que l'engagement bénévole se transforme, qu'il y a une volonté d'engagement local constante, mais que plus on s'éloigne du local ou plus on demande un engagement de longue durée, plus cela devient compliqué de mobiliser des bénévoles.

Au niveau local, l'engagement est plus spontané, mais il reste souvent informel. De nombreuses initiatives locales non fédérées et non organisées en association voient le jour et peuvent parfois se prolonger pendant des temps longs sans se structurer en organisation.

Au niveau fédéral, on constate que les équipes bénévoles ont du mal à se renouveler. Les bénévoles engagés dans les structures fédérales notamment sont de plus en plus âgés, et il est très difficile de motiver des jeunes pour les rejoindre et les remplacer. Ainsi, de grandes fédérations se préoccupent effectivement des enjeux environnementaux mais elles peinent à assurer une mise en œuvre au niveau local. A l'inverse, il peut y avoir des actions au niveau local qui ne sont pas repérées et diffusées par l'échelon national, ou qui ne bénéficient pas de l'inter-associativité pour se développer.

v) Un cadre réglementaire qui n'est pas toujours favorable

Un certain nombre de freins réglementaires existent, qui ne facilitent pas la mise en œuvre de pratiques responsables vis-à-vis de l'environnement et de l'engagement pour la transition écologique.

---

<sup>6</sup> [http://www.senat.fr/rap/r19-555/r19-555\\_mono.html](http://www.senat.fr/rap/r19-555/r19-555_mono.html)

Par exemple sur la lutte contre le gaspillage alimentaire, la loi Garrot a facilité les dons des entreprises dans une démarche responsable de lutte contre le gâchis alimentaire, mais les associations font remonter un problème croissant de qualité issu des ramasses. Elles se retrouvent, en bout de chaîne, à devoir gérer du gaspillage alimentaire car en mauvais état ou avec des dates trop courtes pour permettre l'organisation de la distribution. Pour le seul Secours populaire, sur les 39 863 587kg obtenus dans le cadre de cette loi en 2020, il y aurait entre 5 à 9% de denrées qui partent vers les déchetteries. Ce constat génère également un problème de gestion de ces déchets pour les collectivités (volumes), même si à ce stade nous ne disposons encore que de très peu de données. Au-delà du fait que ce constat va à l'opposé de la démarche initiée, certaines structures locales du Secours populaire doivent s'acquitter d'un paiement pour ce dépôt des déchets. Or, les entreprises à l'origine du don, disposent d'un reçu fiscal. Même si, tout récemment, le décret du 20 octobre 2020 sur le contrôle de la qualité des dons alimentaires, venu renforcer celui du 28 décembre 2016, met en cohérence les obligations des entreprises, il semble qu'il ne permettra pas de rendre réellement effectif le contrôle public.

## **b) Des opportunités et des pratiques associatives innovantes**

### **i) Quelques exemples issus des entretiens**

Dominique Allaume-Bobe, administratrice de l'Union Nationale des Associations Familiales (UNAF) en charge des dossiers environnement et développement durable témoigne d'un engagement fort et précurseur de l'UNAF. L'UNAF estime qu'il n'y a rien de durable sans les familles. Or, celles-ci se posent des questions sur des choses quotidiennes comme habiter, se déplacer, manger, s'éduquer. Les familles sont donc au cœur de questions comme le cadre de vie, la rénovation des logements, la gestion des déchets, les transports en commun, l'usage du vélo, la biodiversité, la qualité de l'eau, l'alimentation durable, les perturbateurs endocriniens, l'éducation à l'environnement, la transmission intergénérationnelle, l'éducation populaire. Par nature, les questions environnementales sont transversales et des projets comme ceux autour de la famille permettent de les saisir dans leur complexité et au plus près du terrain. A l'UNAF, on montre l'intérêt de travailler avec toutes les familles et avec toutes les générations. Elle préconise le travail en petits groupes (moins de dix personnes) sur un même territoire. C'est stimulant de voir que la famille voisine est arrivée à réduire ses déchets de 10% ou à réduire sa consommation de viande. Il est possible de créer ainsi des logiques d'émulation collective. Bien que son projet ne soit pas environnemental, l'Unaf s'est fortement engagée sur ces questions. Cela s'est traduit par des conventions d'objectifs orientés vers l'environnement et par la demande et l'obtention d'un agrément. Or, ce dernier a été retiré par l'Etat (DGCS) au prétexte que le projet de l'UNAF n'était pas en premier lieu environnemental.

Pour Alban Cogrel, directeur de la fédération des acteurs et actrices des musiques et danses traditionnelles (FAMD'T), les questions environnementales ont pris une place notable dans les débats des associations culturelles ces dernières années. Elles apparaissent sur des sujets transverses comme le territoire, l'économie sociale et solidaire (ESS), l'éducation populaire. Les questions qui reviennent le plus fréquemment sont en relation avec l'énergie, la pollution, l'impact carbone de l'organisation. La fédération met beaucoup d'énergie sur la question de l'accueil et sur les éco gestes environnementaux. Il y a en effet une attente croissante du public sur ces enjeux. Le collectif des festivals en Bretagne fait un travail sur le développement durable en déployant et en mutualisant

une démarche de formation en lien avec un outil de diagnostic<sup>7</sup>. La fédération est ainsi très attentive aux démarches environnementales collectives engagées sur son secteur d'activité.

On peut retenir de ces témoignages que toutes les associations (indépendamment de leur projet) peuvent traduire dans le cadre de leurs actions les enjeux environnementaux par la multiplication des petits pas dans la vie quotidienne à même d'engager des démarches vertueuses et de lutter contre la démobilité. Elles peuvent également prêter assistance aux plus précaires qui sont toujours les plus touchés par les inégalités environnementales. La force des associations non spécifiquement orientées vers la défense de l'environnement est de pouvoir traduire dans tout l'espace social l'ensemble des pratiques attendues pour s'engager dans la transition environnementale. Cela suppose de s'appuyer sur les personnes concernées et sensibilisées, de s'inspirer de la démarche de la convention citoyenne, d'avoir une démarche d'éducation populaire, et de travailler en petits groupes. La transition environnementale s'inscrit aussi dans une perspective intergénérationnelle où les associations peuvent jouer un rôle déterminant. C'est enfin un enjeu qui engage la coopération inter-associative et la mise en commun des ressources et des savoirs.

#### ii) Des initiatives signalées au HCVA par les acteurs

Un certain nombre d'initiatives innovantes ont été signalées au HCVA dans le cadre de cette étude menée par la commission Engagement. Nous n'avons pas la possibilité de les citer toutes ici car elles sont nombreuses, mais nous avons remarqué plusieurs points importants qui peuvent permettre de faciliter la transition écologique et solidaire, ou de l'appréhender différemment.

D'abord, de nombreux acteurs insistent sur la nécessité de redéfinir l'imaginaire collectif en inventant de nouveaux récits, positifs et mobilisant, pour que les citoyens et la société s'emparent pleinement des questions environnementales et notamment climatiques. C'est cette idée qui a notamment donné lieu au film *Demain*<sup>8</sup> ou aux travaux de prospective de nombreux acteurs non-lucratifs.

Ensuite, afin toujours de mobiliser et d'engager les parties prenantes, bien que le sujet environnemental soit sérieux, des approches ludiques peuvent le rendre plus accessible notamment en s'appuyant sur la logique du jeu (ludification ou gamification en anglais). A cet égard, plusieurs acteurs ont mentionné la *Fresque du Climat*<sup>9</sup> de l'association éponyme, ou le jeu *Faire Ensemble 2030* de la Fonda<sup>10</sup>. D'autres acteurs font intervenir des pratiques artistiques et culturelles pour sensibiliser aux bonnes pratiques environnementales, c'est le cas par exemple de l'association *Discosoupe* qui sensibilise au gaspillage alimentaire en organisant des soupes gratuites liées à la danse et à la musique.

Plus loin, un grand nombre d'acteurs considèrent que la plupart des modèles économiques associatifs en eux-mêmes se sont bâtis sur l'idée de frugalité ou de sobriété, car ils émergent de la réponse à des besoins sociaux dans un contexte de manque de ressources ou de manque de soutien par l'Etat. Ainsi, certaines associations innent pour avoir un effet de levier parfois remarquable sur leurs enjeux, c'est-à-dire en obtenant des résultats forts tout en consommant un minimum de moyens. Les exemples de cette efficacité associative ne manquent pas. Certaines associations

<sup>7</sup> <https://www.lecollectifdesfestivals.org/collectif/>

<sup>8</sup> <https://usbeketrica.com/fr/article/apres-demain-un-nouveau-recit-pour-sauver-le-monde>

<sup>9</sup> <https://fresqueduclimat.org/>

<sup>10</sup> <https://fonda.asso.fr/ressources/le-jeu-de-cartes-faire-ensemble-2030-cooperer-au-service-des-odd>

travaillent directement sur la question de l'efficacité, en luttant par exemple contre l'obsolescence programmée comme l'association HOP<sup>11</sup>.

Enfin, ces dernières années ont vu l'émergence d'un certain nombre d'actions questionnant le rôle de la loi et celui de la justice dans les questions de transition écologique. D'un côté, certaines initiatives s'appuient sur le cadre légal en place, c'est notamment le cas de « l'affaire du siècle »<sup>12</sup> lancée par Greenpeace, Oxfam et la Fondation Nicolas Hulot. De l'autre, des initiatives se placent en marge de la légalité et prônent la désobéissance civile, à l'instar du collectif Extinction Rebellion. Le HCVA n'est pas en mesure de juger de la pertinence de telle ou telle initiative portée par des citoyens, surtout lorsque ceux-ci ne sont pas organisés en association, mais il ne peut que noter que le pouvoir de mobilisation de telles initiatives semble avoir été assez important.

---

<sup>11</sup> <https://www.halteobsolescence.org/>

<sup>12</sup> <https://laffairedu siecle.net/>



# Sensibilisation aux enjeux de la transition écologique et solidaire

Dans le cadre du réseau des Points Information Vie Associative, la MRES propose aux PIVA de la région Hauts-de-France d'accueillir des temps de sensibilisation aux enjeux de la transition écologique et solidaire.

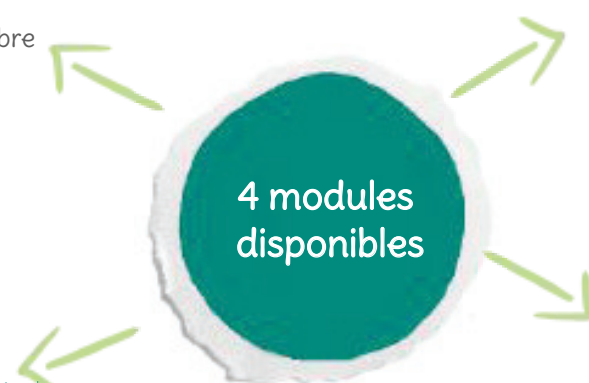
Objectifs : renforcer les connaissances sur les enjeux environnementaux et identifier les ressources et contacts qualifiés sur ces thèmes

Eau et biodiversité | dès octobre 2019

Le changement climatique | dès octobre 2019

Consommation responsable et prévention des déchets | à partir de 2020

Les éco-événements | à partir de 2020



4 modules disponibles

Territoire concerné : Hauts-de-France

### Pour qui ?

En priorité pour les PIVA et plus largement pour les acteurs associatifs du territoire

### Pourquoi ?

Pour permettre aux PIVA et aux acteurs associatifs locaux de s'acculturer aux enjeux environnementaux. Pour mobiliser un réseau d'acteurs sur son territoire et initier de nouvelles actions.

### Comment ?

Dans une démarche de pédagogie active, différentes approches seront mobilisées (sensible, scientifique, ...). L'après-midi, un porteur de projet local viendra témoigner de son expérience.

### Par qui ?

Les modules sont animés par la MRES. Les journées sont organisées en partenariat avec un PIVA + dont le rôle est d'accueillir la journée, de communiquer sur son territoire et de mobiliser un porteur de projet local.

### Combien ?

GRATUIT | Les PIVA + intéressés pour accueillir une des journées ont simplement à mettre à disposition un espace et du matériel pour la tenue des sessions. Nombre minimum de participants : 8

### Quand ?

A partir d'octobre 2019

Les initiatives repérées, les projets identifiés et valorisés, les personnes ressources mobilisées lors de ces journées seront capitalisés pour amorcer l'outillage des PIVA et leur permettre à terme d'accompagner des porteurs de projets associatifs dans des actions de transition.



En partenariat avec



### Contact

Nadège Carlier | chargée de mission Vie Associative  
n.carlier@mres-asso.org  
03 20 52 12 02



## POSTES FONJEP Fonds d'aide GE et PTCA

**Le ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse a souhaité proposer un appui structurel aux associations. Cet appui prévoit notamment un accompagnement des structures dans l'évolution de leur modèle socio-économique, par la mise en place de moyens pour soutenir l'emploi associatif, le professionnaliser et le pérenniser. C'est dans ce cadre que l'instruction N° 2019-082 du 15 mai 2019 instaure un fonds d'aide à la création et au développement des groupements d'employeurs associatifs et des pôles territoriaux de coopération associatifs.**

Comme son nom l'indique, ce fonds permettra de soutenir la création et le développement :

de groupements d'employeurs (GE), outil pertinent pour répondre aux problématiques d'emploi des associations en mutualisant et en sécurisant la fonction employeur de celles-ci.

de pôles territoriaux de coopération associatifs – PTCA - nouvelles formes de coopération associative sur un territoire donné au service d'une dynamique locale.

**À ce titre, l'État et le Fonjep soutiendront au total 200 initiatives (démarche GE ou démarche PTCA) sur trois ans. Ce fonds est constitué de deux types de financements complémentaires, cependant le financement du poste Fonjep par l'Etat conditionne la possibilité de demander le prêt Fonjep.**

### Comment candidater ?

#### Étape 1 : faire la demande d'un poste Fonjep

La demande d'un poste Fonjep s'inscrit dans le cadre d'appels à projets territorialisés. L'instruction des dossiers, la notification des décisions d'octroi ou de refus de subvention, le contrôle de la subvention poste Fonjep et l'évaluation des actions, relèvent du préfet de région (DR(D)JSCS).

Les appels à projets régionaux permanents sont rendus publics par les directions régionales et départementales de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale et sont ouverts jusqu'au 31 décembre 2021. Ils sont en parallèle adressés à la direction de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative) et publiés sur [www.associations.gouv.fr](http://www.associations.gouv.fr) (<http://www.associations.gouv.fr>)

#### Étape 2 : faire la demande de prêt (une fois l'accord de principe pour le poste Fonjep obtenu)

Une fois l'accord de principe des services de l'État obtenu pour le poste Fonjep, vous pouvez faire la demande d'un financement spécifique du Fonjep sous forme de prêt sans intérêt, remboursable à partir de la troisième année. Remplissez le dossier de candidature (<http://drive.google.com/open?id=1eJKPMrsVZx16GyytjxSpFg4mUXnaFass>) à l'aide du guide pratique

Les collectifs éligibles seront obligatoirement composés d'au moins une association bénéficiant d'un agrément « jeunesse et éducation populaire ». Vous trouverez dans l'instruction et le guide pratique joints toutes les informations utiles sur ce fonds puis envoyez le à votre correspondant DR(D)JSCS avec copie au Fonjep (<mailto:pretfonjepgeptca@fonjep.org>)

#### Calendrier de l'instruction des demandes de prêts

Le 3 septembre 2020 : les dossiers doivent nous parvenir avant le 3/08/2020 - 17h

Le 5 novembre 2020 : les dossiers doivent nous parvenir avant le 5/10/2020 - 17h

Les sessions d'instruction peuvent être annulées si le Fonjep a reçu suffisamment de dossiers satisfaisants sur les premiers comités de sélection.

# Les modèles socio-économiques des associations : diversité des approches

Face aux financeurs publics et privés qui ont aujourd'hui des attentes ambiguës vis-à-vis des associations, entre injonction à l'innovation sociale et incitation à recourir à des ressources publiques et privées dans un contexte de raréfaction des subventions<sup>1</sup>, une réflexion autour des modèles socio-économiques associatifs s'est développée. Des chercheurs et des cabinets de conseils ont ainsi proposé des typologies de modèles pour aider les associations à mieux comprendre leur positionnement socio-économique et, le cas échéant, à le faire évoluer. Ces modèles, définis comme les moyens mis au service du projet associatif au sein d'une structure donnée sont souvent analysés, à l'instar des entreprises marchandes classiques, à partir de leur seule structure de financement. *A contrario*, certains travaux mettent en exergue la pluralité des ressources des associations, monétaires et non monétaires, et leur articulation avec le tissu social et l'environnement politique. Pour montrer la diversité des approches possibles, sans chercher l'exhaustivité, cette fiche présente deux typologies et une grille d'analyse, parmi les plus notoires.

La première typologie, celle du cabinet KPMG (société d'audit et de conseil, mandatée par l'Union des employeurs de l'économie sociale et solidaire (UDES) et le Mouvement associatif), privilégie la dimension monétaire. La seconde, celle de la Conférence permanente des coordinations associatives (CPCA devenue le Mouvement associatif) en collaboration avec 9 autres structures associatives, très largement diffusée dans la sphère associative, propose l'intégration des spécificités associatives dans l'analyse des modèles socio-économiques. Il s'agit dans ces deux premiers cas de référentiels stabilisés qui permettent aux acteurs associatifs de se situer. La grille d'analyse quant à elle est davantage une trame d'interprétation de la trajectoire économique d'une association ; elle est mobilisée par les chercheurs voulant mettre en exergue le caractère pluriel de l'économie (mêlant économie marchande, non marchande et non monétaire<sup>2</sup>).

## DE LA PRIMAUTÉ DE LA DIMENSION MONÉTAIRE...

La question de la distribution des ressources peut être conviée dans une seule perspective monétaire, en opposant principalement les financements publics (commande publique et subventions) aux financements privés (prestations et fonds issus de la philanthropie) comme c'est le cas de la typologie issue du rapport publié par KPMG en 2017. Celle-ci croise type de ressources monétaires (publiques ou privées) et type de réponse au besoin social. Les associations peuvent ainsi répondre à un besoin social de manière « plurielle et globale » (souvent par la pluralité de leurs activités : par exemple une association spécialisée dans l'aide à l'hébergement pour des sans-abris proposant aussi un service d'appui aux droits) ou proposer une « réponse unique » (souvent par une mono-activité : par exemple une association proposant de l'aide aux devoirs à destination des collégiens). La logique du rapport de KPMG est de préconiser la diversification des activités des associations (et des recettes qui en découlent) pour minimiser leur dépendance à une source de financement unique, notamment publique.

## tableau 1

La typologie KPMG : une lecture monétaire de l'association

Financements privés prépondérants (vente de prestations, mécénat, etc...)	<b>M1</b> Réponse unique & financements privés prépondérants	<b>M6</b> Réponse globale et plurielle & financements privés prépondérants
	<b>M2</b> Réponse unique & financement +/- hybride	<b>M5</b> Réponse globale et plurielle & financements +/- hybrides
Financements publics prépondérants	<b>M3</b> Réponse unique & financements publics	<b>M4</b> Réponse globale et plurielle & financements publics
	Réponse unique à un besoin social	Réponse globale et plurielle à un besoin social

Source : tableau de KPMG, 2017, p. 16. M = modèle.

**Atouts et limites** : les atouts de cette approche résident dans la simplicité de l'analyse mais aussi dans la possibilité pour une association d'utiliser des outils similaires au secteur lucratif pour se présenter aux financeurs. Il s'avère cependant difficile d'appréhender les spécificités des modèles économiques associatifs à partir de cette typologie. Premièrement, un financement peut être mixte c'est-à-dire composé de ressources provenant par exemple de sources publiques et philanthropiques, à l'instar du mécénat de compétences (mise à disposition d'un salarié par une entreprise, sur son temps de travail, auprès d'un organisme d'intérêt général). Deuxièmement, l'approche de KPMG rencontre des difficultés à prendre en compte les logiques réciprocaires – comme la solidarité, le troc, le don ou l'engagement.

1. Voir Bucolo et al., 2019.

2. Non marchand : mise à disposition de biens ou de services, à titre gratuit ou semi-gratuit ; non monétaire : échange de biens ou de services sans recours à une monnaie officielle, et souvent constitué en nature.

## ... À L'INTÉGRATION DES SPÉCIFICITÉS ASSOCIATIVES

D'autres analyses permettent d'intégrer les ressources à la fois monétaires et non monétaires autour de trois axes : les richesses humaines, les alliances et les leviers financiers. C'est le cas de la typologie proposée par la CPCA en 2014, issue d'un travail collaboratif entre associations dédiées à l'accompagnement du secteur associatif, où sept grands modèles d'association sont distingués. Dans cette typologie, qui souhaitait intégrer les dimensions spécifiques aux associations, la lecture financière reste toujours prépondérante.

De manière à compléter cette typologie, Elisabetta Bucolo *et al.* (2019) ont ajouté des éléments concernant les domaines d'activité ainsi que la place des logiques bénévoles. Ces considérations leur permettent de pointer les risques associés au choix des différents modèles économiques. Selon eux, par exemple, le modèle fondé sur l'autonomie des membres (M1) sera dépendant des logiques bénévoles, tandis que ces dernières seront fragilisées dans le cas du modèle opérateur de politique publique (M3).

### tableau 2

La typologie de la CPCA : une tentative d'intégration des ressources non monétaires et des spécificités associatives

Modèle	Ressources prédominantes	Domaines privilégiés
M1. Autonomie des membres	Contributions des membres (cotisations)	Associations de quartier, défense de droits et causes, etc.
M2. Prestation et savoir faire	Vente de produits – services	Insertion par l'activité économique, formation, commerce équitable, circuit court, etc.
M3. Opérateur de politique publique	Convention de délégation de service public, appel d'offres	Sanitaire et social, justice, protection, enfance, handicap (hors établissements et services d'aide par le travail (ESAT))
M4. Subventions publiques	Subventions publiques (État, collectivités territoriales)	Développement rural, éducation populaire, quartiers, recherche, défense des droits
M5. Cofinancement	Cofinancement public (Fonds social européen (FSE), institutions internationales)	Solidarité internationale
M6. Mobilisation privée	Dons, mécénat, partenariats privés	Environnement, précarité, association de malades, solidarité internationale, défense des droits et des causes
M7. Modèle mutualisé	Apports en compétence et/ou nature d'entreprises fondatrices	Médiation sociale – points d'information et de médiation sociale multiservices (PIMMS)

Source : d'après la typologie des modèles des ressources financières (CPCA, 2014). M = modèle.

**Atouts et limites :** la typologie de la CPCA enrichie par Bucolo *et al.* est relativement exhaustive et permet d'appréhender de nombreuses réalités associatives. Elle relève les risques associés aux modèles basés principalement sur des revenus d'activités (vente de charité, formations, etc.) dans le recrutement et la fidélisation des bénévoles, les logiques lucratives pouvant venir fragiliser le projet associatif et parfois questionner le sens même de l'engagement des bénévoles. Toutefois, contrairement aux objectifs que la CPCA et ses partenaires s'étaient fixés, les logiques réciprocaires ne sont pas centrales dans la constitution de la typologie : par exemple, les associations ayant une ressource majoritaire issue de la subvention publique (M4) ne fonctionnent pas forcément avec les mêmes formes de bénévolat. Enfin, si les partenariats sont bien mentionnés, ils ne sont pas suffisamment qualifiés (forme de la relation, durée, etc.).

## VERS UNE ARTICULATION DES DIMENSIONS SOCIOPOLITIQUES ET SOCIO-ÉCONOMIQUES

La grille d'analyse proposée par Maïté Juan et Jean-Louis Laville dans leur étude réalisée en 2019 auprès d'associations de jeunesse et d'éducation populaire (JEP) introduit quant à elle une égale prise en compte des logiques réciprocaires (bénévolat, troc, aides indirectes), redistributive (intervention centrale de l'État sur la répartition des revenus visant à protéger les citoyens et réduire les inégalités sociales, ici *via* des financements publics aux associations) et marchande (vente de services ou de biens). Elle permet d'analyser l'ensemble des ressources – monétaires ou non – et de mettre en évidence l'ensemble des comportements économiques caractérisant une association (réciprocaire, marchand, redistributif). Elle rend compte de la dimension sociopolitique des associations, à savoir leur type de relation avec les pouvoirs publics, les coopérations qu'elles nouent sur le territoire et leur capacité à mobiliser les réseaux de bénévoles.

### tableau 3

La grille d'analyse de l'économie plurielle

Logique	Indicateur
Logique de réciprocité	<b>Engagement</b> Temps bénévole (valorisation monétaire, nature et objectifs pour l'association) Type de bénévolat Échelle du bénévolat <b>Mises à disposition et aides indirectes</b> Valorisation monétaire Nature et objectifs
Logique de redistribution	<b>Détermination du type de régulation par les pouvoirs publics</b>
Logique de marché	<b>Ventes de services</b> Acheteurs et services ou produits vendus Nature du marché passé et type de lien avec le client

Source : d'après l'étude de Juan, Laville, FONJEP, 2019.

**Atouts et limites :** outre la prise en compte de la pluralité des ressources illustrée par cette grille, les auteurs de cette analyse accordent de l'importance à l'historique de la structure tout comme à la concordance entre l'économie de la structure et son projet. Ainsi, au-delà des seuls bilans annuels et comptes de résultats des associations, la prise en compte des contextes institutionnels, de l'ancrage territorial, des coopérations ainsi que du degré de mobilisation des bénévoles offre une lecture complète du positionnement sociopolitique des associations. Si cette grille peut permettre l'auto-analyse par des associations de leur propre modèle socio-économique, sa complexité peut toutefois rendre délicate son appropriation.

**Mathilde Renault-Tinacci,**  
chargée d'études et de recherche INJEP

#### POUR ALLER PLUS LOIN

- Bucolo É., Eynaud P., Gardin L., 2019, *Les modèles socio-économiques associatifs*. *Revue de littérature*, INJEP Notes et rapports [\[en ligne\]](#).
- Conférence permanente des coordinations associatives (CPCA), 2014, *Contribution à l'analyse des modèles socio-économiques associatifs. Typologie des modèles de ressources financières*, CPCA [\[en ligne\]](#).
- Juan M., Laville J.-L., 2019, *Les modèles socio-économiques des associations de jeunesse et d'éducation populaire*, FONJEP [\[en ligne\]](#).
- KPMG., 2017, *Rapport sur les stratégies des acteurs associatifs et proposition pour faire évoluer les modèles socio-économiques des associations*, Rapport pour l'UDES et le Mouvement associatif [\[en ligne\]](#).
- Renault-Tinacci M., (dir), 2021, *Les modèles socio-économiques des associations : spécificités et approches plurielles*, Paris, La Documentation française.





## Acculturer les PIVA aux enjeux de la transition Écologique et Solidaire

### contexte de l'urgence climatique et environnementale

---

Le 30 janvier 2018, en introduction aux 19e Assises de l'énergie, le président de l'ADEME précisait : « Nous pouvons encore sortir de modes de production et de consommation qui épuisent les ressources. Il nous reste peu de temps, il nous reste à faire encore plus et mieux. » A l'automne 2018, Nicolas Hulot, l'astrophysicien Aurélien Barrau, ou le secrétaire général de l'ONU appelaient à un véritable sursaut citoyen face à l'urgence. À ces appels répondent des milliers de citoyens venus manifester dans de nombreuses villes françaises. Pourrons-nous atteindre les objectifs très ambitieux de baisse des émissions de GES et de la consommation énergétique d'ici 2050 - au niveau mondial, national et régional ? Ces objectifs s'appuient dans la plupart des scénarios sur la combinaison de solutions tout autant techniques que sociétales ; et le débat grandit sur l'équilibre de ces options.

Le « changement de paradigme » est une hypothèse toujours avancée pour garantir de rester en deçà des 2°C de réchauffement. Les dimensions de sobriété sont considérées comme composante majeure de la réponse au défi climatique, à travers une attention portée aux normes sociales, aux représentations culturelles, aux modes de gouvernance.

Le monde associatif dans sa diversité est l'incarnation de la volonté d'engagement social et solidaire des citoyens. Dans un contexte d'urgence climatique et environnementale, le réseau des Piva doit s'emparer de ces sujets

### Mise en œuvre d'un cycle de journées thématiques

---

#### Objectifs :

- Renforcer les compétences et connaissances des enjeux environnementaux
- Mettre à disposition les ressources et contacts qualifiés sur ces thèmes
- Présenter des expériences et des projets de transition écologique et solidaire.

#### Démarche

---

- **Constitution au sein du réseau des PIVA<sup>+</sup> d'un groupe thématique autour de la Transition Écologique et Solidaire.**

Certains PIVA<sup>+</sup> associatifs ont déjà au cœur de leur projet les questions de transition avec des prismes différents : biodiversité, énergie, ESS.... Il s'agit d'identifier entre 4 et 8 PIVA<sup>+</sup>

- **Conception de 4 modules thématiques à la journée**

2 des 4 thématiques sont d'ores et déjà identifiées :

- Le changement climatique,
- Eau et biodiversité,

La conception et l'animation de ces 2 journées thématiques fait l'objet d'une réponse à l'appel à projets Agence de l'Eau Artois Picardie # Changement climatique : informer et innover

2 autres resteront à définir en fonction des attentes identifiées au sein du réseau PIVA : les éco-événements, consommation responsable et prévention des déchets sont des thématiques susceptibles de fédérer.

- **Animation de 8 journées à 2 voix**

Chacun des modules sera proposé 2 fois dans l'année sur des territoires différents sous la forme d'un programme semestriel. Chaque journée sera co-animée par la MRES et un PIVA<sup>+</sup>.

Un porteur de projet local sera également mobilisé pour faire connaître une initiative portée sur son territoire.

- **Capitalisation des ressources à l' usage des PIVA**

Les initiatives repérées, les projets identifiés et valorisés, les personnes ressources mobilisées lors de ces journées seront capitalisés sur une plateforme numérique (ex : transiscope) ou tout autre support qui s'avérerait pertinent. Il s'agit d'amorcer l'outillage des PIVA pour leur permettre à terme d'accompagner des porteurs de projets associatifs dans des actions de transition.

## Territoire de mise en œuvre

---

Les différentes journées seront proposées sur tout le territoire régional en croisant notamment les territoires d'action des PIVA<sup>+</sup> partenaires. Les modules changement climatique et eau&biodiversité devront impérativement avoir lieu dans le bassin Artois Picardie. (financement Agence de l'Eau)

## Public(s) concerné(s)

---

En premier lieu les PIVA, qu'ils soient associatifs ou non. Éventuellement, d'autres acteurs associatifs (sectoriels).

## Phasage

---

**De mai à septembre 2019 :**

Constitution du groupe resserré PIVA TES  
Définition du contenu de 2 des 4 modules

**D'octobre à décembre 2019 :**

Mise en œuvre de la 1ère session, à savoir 4 journées sur 4 territoires différents.

**De novembre à janvier 2020:**

Définition du contenu des 2 autres modules

**De mars à juin 2020 :**

Mise en œuvre de la 2ème session, à savoir 4 journées sur 4 territoires différents

### **Pilote de l'action, la MRES :**

- mobilise des financements auprès de l'Agence de l'Eau.
- constitue et anime le groupe PIVA TES
- propose la structuration des journées thématiques
- crée les supports de communication numériques nécessaires à la diffusion du programme.
- assure la communication auprès des partenaires
- co-anime les journées
- assure le suivi et l'évaluation de l'action

### **Les partenaires Piva + identifiés :**

- participent au groupe PIVA TES
- participent à l'élaboration du contenu des journées
- identifient sur leur territoire des initiatives intéressantes et mobilise les porteurs de projet lors des journées thématiques
- prennent en charge l'organisation matérielle des journées qu'ils co-animent avec la MRES
- assurent la diffusion de la communication sur leur territoire et invitent les PIVA et acteurs associatifs de leur territoire

### **Les pilotes du réseau PIVA :**

- assurent le suivi global de l'action
- conçoivent l'identité visuelle du projet



Un projet européen  
pour **accompagner les  
associations** dans leur  
**transition**  
**écologique**



#TEDDAprojet

Votre association souhaite s'informer ou  
commencer sa transition écologique ?

## Découvrez les résultats du projet TEDDA !

- Galerie de portraits inspirants
- Guide méthodologique pour engager sa transition
- 2 outils pédagogiques « Objectif zéro carbone »
- Livre blanc pour la transition écologique associative



Retrouvez toute l'actualité sur le site du **tedda.eu**

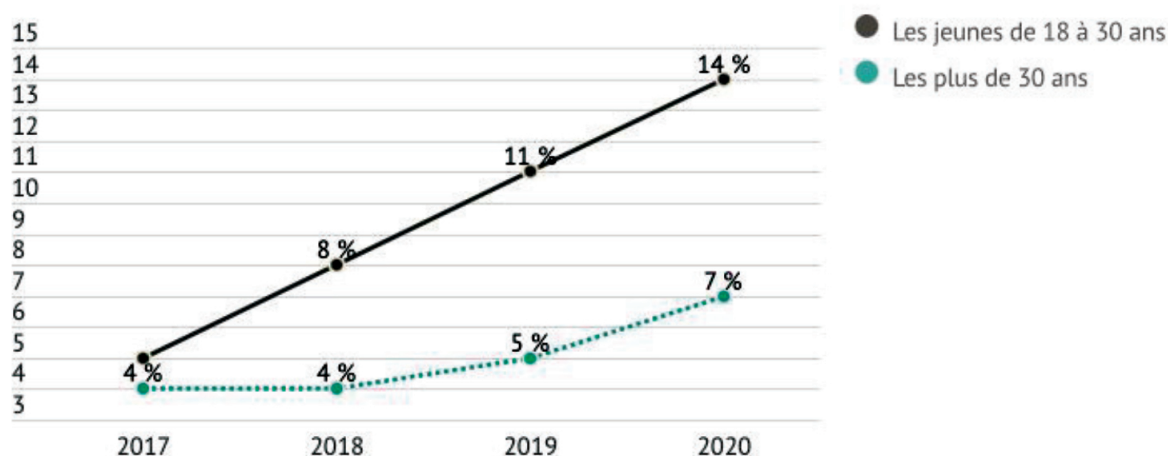


Associations de défense de l'environnement



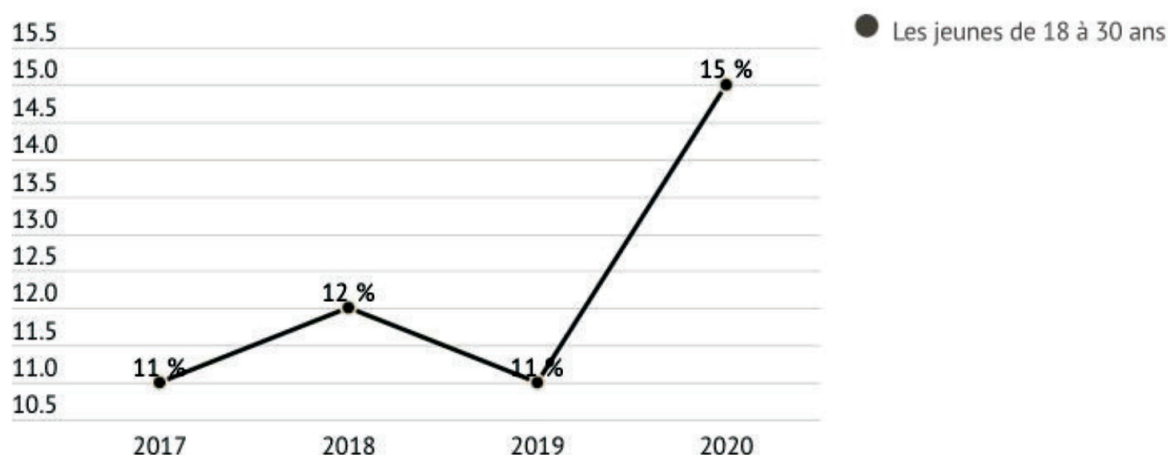
# Le nombre de jeunes adhérents passe de 5 à 14 % en trois ans

ÉVOLUTION DU NOMBRE DE JEUNES ADHÉRENTS À UNE ASSOCIATION DE DÉFENSE DE L'ENVIRONNEMENT (EN %)



Source : CREDOC – enquête Conditions de vie et aspirations, 2017-2020 (janvier).

ÉVOLUTION DU NOMBRE DE JEUNES BÉNÉVOLES DANS LE DOMAINE DE L'ENVIRONNEMENT (EN %)



Source : INJEP-CREDOC, Baromètre DJEPVA sur la jeunesse, 2017-2020.  
Champ : Ensemble des jeunes âgés de 18 à 30 ans.

### INFORMATION AUX CANDIDATS

Vous trouverez ci-après les codes nécessaires vous permettant de compléter les rubriques figurant en en-tête de votre copie. Ces codes doivent être reportés sur chacune des copies que vous remettrez.

Spécialité : **SEJ** « Sciences économiques et juridiques, pratiques associatives et coopératives »

#### CONCOURS EXTERNE

Concours	Option/section	Epreuve	Matière
CEPJE	SEJ	102	2279

#### CONCOURS INTERNE

Concours	Option/section	Epreuve	Matière
CEPJI	SEJ	102	2279

#### TROISIEME CONCOURS

Concours	Option/section	Epreuve	Matière
CEPJV	SEJ	102	2279

